

économique et démographique ». L'aménagement du site de Poncy est pour la Ville l'un des moyens de répondre à cet enjeu. Il faut dire que la dernière version du projet présentée le 12 mars n'a plus grand-chose à voir avec le programme initial lancé en 2001.

**Un concept inédit**  
Aux dires de Guillaume Sadoux, directeur de conception du cabinet Simon Ivanhoë, le projet

revêt sa copie. Exit, donc, le superspace de culture, de loisirs et de commerces, on parle aujourd'hui d'un programme mixte mêlant logements, commerces et équipement publics.

sept ans, les concepts commerciaux ont complètement changé et les enseignes ont une approche différente. Tous nos projets sont des

ciens. Le projet piscicacé est un concept qui n'existe pas en France. »  
Le projet comprend 400 logements, répartis en petits

Mais l'évolution la plus notable porte sur la composition commerciale qui a été largement ampouée pour atteindre 45 000 m<sup>2</sup>, contre

progressive, étalée sur deux ans. »  
**Delfine Szydłowski**  
SIMON IVANHOË SAO2

## Six années de rebondissements



Suite aux oppositions diverses, le projet initial, ici sur l'illustration, a été remanié.

Dévoilé en septembre 2001, l'opération des Terrasses de Poncy a connu bien des vicissitudes. Dès l'annonce du projet, les critiques ont fusé de toutes parts : de maires voisins, de commerçants et même de Pierre Béthier, alors maire de Mantes-la-Jolie et membre de l'AFTRP (Agence foncière et technique de la région parisienne). En décembre 2001, ce dernier s'opposait à l'achat des terrains par l'AFTRP faisant planer un doute sur l'avenir des Terrasses de Poncy.

Depuis le démarrage des études en 1999, l'AFTRP étant chargée de la réalisation du projet avec la Ville. Une fois le projet choisi, elle devait acheter les terrains pour le compte de la société Beg-Simon, promoteur du programme. Il s'agissait donc d'une opération privée, pour laquelle la Ville n'avait pas à investir un euro... Puisque l'argent devait venir de l'AFTRP, organisme d'État.

Mais l'AFTRP a refusé ce montage et demandé à la Ville de racheter elle-même les terrains.

Le 23 mars 2002, le maire a donc fait voter la somme de 9,2 millions d'euros pour l'acquisition des surfaces nécessaires au projet. Une somme qui sera financée par un emprunt sur vingt ans. Quinze jours plus tard, le conseil municipal a autorisé le maire à signer une promesse de vente des terrains au groupe Beg-Simon pour 27,4 millions d'euros.

Le 5 juin 2003, le conseil municipal de Saint-Ger-

main-en-Laye, sollicité à titre consultatif, s'est prononcé à l'unanimité contre le plan local d'urbanisme de Poissy, s'inquiétant des conséquences du projet de Terrasses de Poncy sur le commerce local et la circulation déjà difficile.

Le règlement des problèmes de circulation sur la N13 reste en effet une condition préalable à la réalisation du projet. Les infrastructures routières, déjà surchargées, ne pourraient supporter un tel trafic. Le rond-point de la Maladrerie

et le doublement de la nationale sont toujours à l'état de projets.  
Autre obstacle : la fourrière intercommunale, située juste à côté du projet. Malgéné l'opposition des maires, qui souhaitaient son maintien sur place, elle sera finalement déplacée entre la N13 et l'autoroute A14.  
Plus récemment, c'est la région qui s'est penchée sur le projet piscicacé. Dans la nouvelle version du Sdrif (Schéma directeur régional d'Ile-de-France), adoptée le 13 février dernier, il est notamment précisé que « les nouvelles implantations dans la nature, ou l'importance, viendraient nuire au bon fonctionnement d'un pôle urbain limitrophe dûment évitées ».

Considérant que les Terrasses de Poncy entrent dans ce cadre, le conseiller régional PRG – et futur candidat unique PS-MRG sur la circonscription – Eddie Ah à demandé un moratoire sur l'ouverture de nouvelles surfaces commerciales dans les Yvelines.

## PETITES ANNONCES

# 3<sup>ème</sup> Semaine GRATUITE

Passez votre petite annonce deux semaines de suite et profitez de la troisième semaine gratuite. En communiquant sur plusieurs titres, vous multipliez les occasions de conclure votre affaire. Offre réservée aux particuliers jusqu'au 31 mars 2007